

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins
25, RUE DES CHEVREUX 91 400 ORSAY TEL. 69.07.60.13.
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTIANTIN

Supplément au N° 16

mardi 14 juin 1988

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial INSERM.

A TOUS LES ADHERENTS

JEUDI 16 JUIN

POUR LA REGION PARISIENNE, DANS CHAQUE DEPARTEMENT

est organisé un rassemblement devant la Préfecture.
Puis à 14 Heures un MEETING REGIONAL aura lieu salle A.Croizat
à la Bourse du Travail, rue du Château d'Eau (Métro République)
à PARIS.

EN PROVINCE

Nous appelons les camarades à s'informer auprès des Unions
Départementales et Régionales pour connaître les modalités
d'organisation de cette journée d'action.

*Journée Nationale
d'Action
pour la défense
de la
SECURITE SOCIALE*

*Jeudi 23 Juin
AGIR POUR LA
SATISFACTION DE NOS
REVENDEICATIONS*

PAGE 2

Primes...

*compte rendu de l'Entrevue
9 juin 1988 avec le Ministre.
• LA LOTTE PAYE !
• RESTER VIGILANTS...*

PAGES 3-4

Petit point INSERM

* La lutte paye !

Les administratifs ont obtenu une première victoire sur la prime et la mise en place de conseils de service au siège (voir compte rendu de la réunion avec le Ministère dans ce SNTRS-INFO). Le CTPC du 23 juin sera l'occasion d'aborder ces questions. Nos représentants s'y exprimeront également sur l'organisation des services administratifs : des restructurations ont lieu actuellement au Bureau d'Hygiène et Sécurité et dans le domaine de la formation. Le CTPC n'a pas été consulté et les restructurations en cours soulèvent quelques interrogations : Qu'est ce qui justifie que le chef du Bureau d'Hygiène et Sécurité se trouve à Marseille ? N'y aurait-il pas intérêt à rapprocher le domaine de la formation de celui de l'action sociale ? Aux vues des anomalies de fonctionnement du bureau des mutations, peut-on, sans rire, se contenter de présenter une note au CTPC proposant... de maintenir la procédure actuelle ?!...

(Rappel : une pétition sur les mutations est en cours. Trop peu de signatures sont en notre possession. Relancez-la rapidement, nous la porterons au CTPC)

Nous publierons dans un prochain SNTRS-INFO les textes proposés au CTPC.

* 16 juin = Sécurité Sociale

Une pétition nationale est en cours. Quelques rappels et informations spécifiques à porter à la connaissance des ITA et chercheurs de l'INSERM et du CNRS :

- à l'occasion d'un récent accident du travail dont un allocataire de recherche a été victime, il a été rappelé que ceux-ci, comme tous les statutaires, ne sont couverts que pour une durée de travail hebdomadaire de 39 heures et ... surtout pas le samedi et le dimanche.
- sur le rachat des retraites, les agents qui reçoivent depuis quelques temps le montant de leur dette, reprennent conscience que la titularisation se paye chèrement.
Il est opportun de relancer notre revendication (au moment de la titularisation) de conditions spécifiques pour les agents des EPST (gratuité, reconnaissance du 1/2 temps et des années hors statut...).
- Les camarades du CNRS nous ont fait part de contrôle, en cas de congé maladie, par une entreprise privée et de la volonté du CNRS de transférer certaines prérogatives des médecins traitants vers les ADR !
- La Commission des Réformes à l'INSERM ne s'est toujours pas réunie.

* 23 juin = Journée d'Action

Faites signer la lettre pétition au Gouvernement. Le matin, une rencontre SNTRS-CGT / Mr DODET aura lieu. Envoyez télégrammes, télex, motions, sur l'ensemble du contentieux revendicatif.

- * Les concours internes se tiennent actuellement. Les conditions dans lesquelles ils se déroulent ne permettent pas aux élus C de défendre correctement les personnels. Une déclaration est en cours de rédaction, alertant les ITA sur cette question et les appelant à agir.

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE DU 9 JUIN 88 AVEC LE MINISTERE

A l'appel du SNTRS-CGT, du SGEN-CFDT et du SNCS-FEN, 60 personnes se sont rassemblées devant le Ministère de la Recherche, le jeudi 9 juin à 15 heures. Etaient représentés par une majorité d'administratifs, les personnels INSERM du siège, de Villejuif, Claude Bernard, Vaugirard, Saclay, Montrouge, les Cordeliers, le Kremlin-Bicêtre. Les administratifs, avec leurs collègues Ingénieurs, Techniciens et quelques chercheurs, étaient venus pour exiger de bénéficier des mêmes primes que leurs collègues du CNRS et exprimer fermement leur refus de la modulation.

Une délégation était reçue par Mr PLANTAN, chargé des questions budgétaires et des relations avec les organisations syndicales. Le représentant du Ministère a indiqué que la revendication de parité avec les collègues des autres EPST était légitime et devrait être satisfaite. C'est une première victoire importante due à la mobilisation des administratifs depuis 7 semaines qui a fait en outre reculer la Direction de l'INSERM par deux fois. Il convient cependant de rester vigilant car des questions précises sont restées sans réponse =

- aucun calendrier de négociations n'a été proposé. Le Ministère a renvoyé à une concertation avec la Direction Générale.
- aucune indication concernant les moyens nécessaires à la satisfaction de la revendication n'a été donnée. Par exemple, ces fonds vont-ils être prélevés sur les ressources de l'INSERM ? Probablement. Mais alors, qui va payer, quelles opérations ne pourront être menées à bien ?
- une fin de non-recevoir a été opposée à notre demande d'harmonisation des textes régissant les primes des Ingénieurs et techniciens d'une part et des administratifs d'autre part. La parité totale n'est donc pas obtenue.
- la rétroactivité au 1er janvier 88 n'est pas acquise.

Enfin, il faut bien le mesurer, une promesse tenue en période électorale ne doit pas conduire à relâcher la pression.

Concernant la modulation, tout reste à gagner. Les directions d'organismes mesurent, à la hauteur des réactions, que les personnels sont hostiles à la modulation. Il n'en reste pas moins que celle-ci existe et qu'il faudra continuer à lutter contre le principe même et à se battre au cas par cas quand elle est appliquée. De plus, il apparaît clairement dans les propos tenus par le Ministère et les directions que les surprimes "récompensant" les plus "méritants" sont tout à fait à l'ordre du jour et vont se développer. Cela est déjà le cas au CNRS.

Cela veut dire aussi que les moyens existent de satisfaire la revendication des primes à 16% pour tous, à intégrer au salaire.

Nous l'avons déjà prouvé, chiffres à l'appui, au moment de la titularisation. Il faut le redire : ce n'est qu'une question de volonté. Aujourd'hui, la volonté des dirigeants est claire : faire admettre le principe des vases communicants, opposer les catégories les unes aux autres, individualiser les salaires.

Sait-on qu'à l'INSERM, la Direction n'applique pas le texte de la Prime de Participation à la Recherche Scientifique pour les ingénieurs et les techniciens? Ceux ci vont toucher, pour le premier semestre 88, moins que leurs collègues du CNRS !...

(exception faite des ex 1B où ce sont les collègues du CNRS qui touchent moins qu'à l'INSERM)

Rappelons que si les chercheurs ont aujourd'hui une prime minime, c'est parce qu'il y a 20 ans le principe d'indexation n'avait pas été retenu. Que les collègues de l'INRA, qui avaient obtenu la parité avec les techniciens voient celle ci remise en cause depuis le début de l'année.

La solidarité c'est d'exiger tous ensemble :

- l'harmonisation des textes pour toutes les catégories de personnels et leur application
- l'harmonisation du taux des primes à 16%
- l'intégration de la prime au salaire
- l'arrêt de toute modulation.

Les administratifs de l'INSERM n'ont pas l'intention de relâcher la pression. La campagne de signatures doit se poursuivre. Des assemblées de personnels d'information et de mobilisation doivent être organisées. Au siège de l'INSERM, la prochaine Assemblée Générale a lieu le 16 janvier. Une entrevue sera demandée à la Direction Générale pour amender et examiner ses propositions concernant la parité et exiger l'arrêt de la modulation pour tous.

Au cours de l'Assemblée Générale, une autre question sera abordée = celle de la démocratie. Car leur lutte a permis aux personnels du siège d'obtenir le principe des conseils de service (missions, départements et agence comptable) d'où émanera le nouveau comité central des personnels du siège. Cela fait 7 ans que le SNTRS-CGT avait formulé cette revendication soumise à la Direction Générale et aux personnels. Aujourd'hui, des consultations ont lieu dans les services centraux, et le CTPC doit examiner cette question au cours de sa réunion du 23 juin.

Pour notre part, nous demanderons que les conseils de service soient élargis aux ADR. Nous formulerons des propositions visant à garantir la liberté d'expression des personnels et des élus, sujet très sensible chez les administratifs du siège soumis à la pression hiérarchique.

Nous proposerons que les prérogatives des conseils soient clairement explicitées, que la communication entre les services soit améliorée. Tout ceci sera soumis au personnel au cours de l'Assemblée Générale du 16 janvier. Nous invitons nos sections locales à se saisir de l'occasion pour relancer l'activité des conseils de laboratoires et services; en préparant les réunions avec chaque catégorie de personnels, afin que les représentants expriment les problèmes débattus en commun avant chaque réunion et rendent compte après celle-ci devant les personnels.